



L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilbert ALLARD, Maire.

Date de convocation : 24 mars 2017

| | | | | |
|---|---------------|------------|--------------|-----------|
| <u>Nombre de conseillers :</u> <u>municipaux</u> | En exercice : | Présents : | Représenté : | Votants : |
| | 15 | 13 | 1 | 14 |

Présents : Laurent AEGERTER, Gilbert ALLARD, Corinne BAC, Anne CHAMPEL, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Annick DESTERNES, Anne-Marie JUNG, Jean LACOMBE, Nathalie REMENANT, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Franca VIVIAND

Excusé : Sylvain BROSOLO

Absente non excusée : Annie PLESSIS

Pouvoir : Mr Sylvain BROSOLO a donné pouvoir à M. Michel ROUX

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 08/03/2017

Des éclaircissements sont demandés quant aux points examinés lors de la dernière séance :

- Point n°7 - présentation du projet de budget 2017 : la liste des investissements prévisionnels apparaîtra avec le vote du budget ;
- Point n°6 - Groupement de commandes pour la location de chapiteaux : c'est la commune d'Arenthon qui pilote la procédure de groupement, et chaque commune signera individuellement le marché s'il est retenu ;
- Divers – réparation des candélabres : il est précisé que les candélabres accidentés se situent route du Collet et non pas route du Chatelet.

Le compte-rendu de la séance du 8 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

Arrivée d'Anne Champel à 20H18.

2. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Anne-Marie JUNG est élue secrétaire de séance.

3. COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Marchés Publics :

Pas de décision depuis le dernier Conseil Municipal.

Droit de Prémption Urbain :

Monsieur le Maire présente les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) pour laquelle la commune n'a pas exercé son droit de prémption :

| Adresse du bien | Nature | Réf. cadastrales | Date décision |
|----------------------|----------|------------------|---------------|
| 54 IMPASSE DU BUGNON | Non bâti | 1172 A/ 3016A | 09/03/2017 |

Avant la présentation de la partie budgétaire, Monsieur le Maire fait un point sur plusieurs sujets.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancement de l'aménagement du bureau du directeur de l'école élémentaire et notamment sur l'équipement informatique et téléphonique. Il indique que le vendredi 12 mai prochain à 18H30 se déroulera une journée portes ouvertes inauguratrice de l'école.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'arrêt de travail de M. MARTIN suite à son accident du travail survenu le 20 mars.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme Chantal COUDURIER a été élue maire d'Arenthon. Concernant le projet de contournement du chef-lieu, un nouveau rendez-vous sera sollicité pour rencontrer les propriétaires riverains du projet avec les élus d'Arenthon et le bureau d'étude.

M. CORCELLE interroge sur le cheminement à utiliser pour relier le chemin du Pralet suite à l'installation d'un muret en béton par les services de la voie départementale. Un passage a été ménagé côté ouest pour contourner le pâté de maisons.

Monsieur le Maire débute la présentation de l'exercice budgétaire 2016 et du prévisionnel 2017.

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET GÉNÉRAL 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal, accompagné des états

de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
I-APPROUVE le compte de gestion du budget général élaboré par le Trésorier Principal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GÉNÉRAL 2016

M. Michel ROUX, maire adjoint, présente à l'assemblée les comptes de l'exercice 2016 et commente les résultats ci-après du budget général de la commune :

Section de fonctionnement :

| | |
|------------------------------------|----------------|
| Dépenses 2016 | -985 004,42 € |
| Recettes 2016 | 1 592 135,92 € |
| Résultat 2016 | 607 131,50 € |
| Résultat 2015 | 712 771,54 € |
| Résultat affecté en investissement | -650 000,00 € |
| Résultat CCAS 2016 | 4 837,42 € |
| Résultat cumulé | 674 740,46 € |

Section d'investissement :

| | |
|-----------------|-----------------|
| Dépenses 2016 : | -1 946 945,30 € |
| Recettes 2016 | 2 150 242,14 € |
| Résultat 2016 | 203 296,84 € |
| Déficit 2015 | -93 714,18 € |
| Résultat cumulé | 109 582,66 € |

Résultat global de clôture 784 323,12 €

| | |
|-----------------------|--------------|
| Reste à réaliser 2016 | -202 060,59€ |
| Résultat RAR compris | 582 262,53 € |

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
I-APPROUVE le compte administratif du budget général 2016 tel que présenté ci-avant ;
II-CONSTATE les identités de valeur avec le compte de gestion ;

6. AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET GÉNÉRAL 2016

Monsieur le Maire présente les comptes de l'exercice 2016 et commente les résultats ci-après du budget général de la commune :

Résultat de fonctionnement à affecter :

| | |
|--|--------------|
| Résultat de l'exercice 2016 : | 607 131,50 € |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur | 67 608,96 € |
| Résultat de clôture à affecter | 674 740,46 € |

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

| | |
|--|---------------|
| Résultat de l'exercice 2016 : | 203 296,84 € |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur | -93 714,18 € |
| Résultat cumulé | 109 582,66 € |
| Restes à réaliser | -202 060,59 € |
| Besoin de financement | -92 477,93 € |

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

| | |
|---|--------------|
| En couverture du besoin de financement (R 1068) | 92 477,93 € |
| En dotation complémentaire (R 1068) | 582 262,53 € |
| S/Total R 1068 | 674 740,46 € |

| | |
|--|-----|
| En report à la section de fonctionnement (R 002) | 0 € |
|--|-----|

| | |
|-------|--------------|
| Total | 674 740,46 € |
|-------|--------------|

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

| | |
|-----------------------------|-----|
| Section de fonctionnement : | |
| R 002 (excédent reporté) : | 0 € |

Section d'investissement :

| | |
|--|--------------|
| R 001 : solde d'exécution N-1 : | 109 582,66 € |
| R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : | 674 740,46€ |

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
I-AFFECTE le résultat du budget principal 2016 au budget 2017 comme suit :
 -R 1068 : 674 740,46 €

7. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des taxes directes locales à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncières sur les propriétés non bâties.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-DECIDE de maintenir les taux qui s'établissent comme suit :

| | |
|--|---------|
| -Taxe d'habitation : | 11,05 % |
| -Taxe foncière sur les propriétés bâties : | 11,94 % |
| -Taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 52,44 % |

8. APPROBATION DU BUDGET GÉNÉRAL 2017

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif du budget général 2017 de la commune qui s'équilibre comme suit :

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 1 584 075,62 € | Dépenses | 2 299 072,57 € |
| Recettes | 1 584 075,62 € | Recettes | 2 299 072,57 € |

Les investissements programmés sont les suivants :

| | |
|--|------------|
| Révision du PLU | 81 598 € |
| Annexes sanitaires | 3 402 € |
| Etudes contournement/sécurisation | 20 000 € |
| Terrain Cornier village | 14 340 € |
| Achat Commanderie | |
| Echange évêché | |
| Forêt | 6 633 € |
| Réfection préau école | 8 646,78 € |
| Equipements du cimetière | 15 000 € |
| Batiments publics | 163 800 € |
| -Hangar foot (2 130 €) | |
| -Isolation ancienne mairie (27 488,28 €) | |
| -isolation ancienne cure (39 113,54 €) | |
| -toit commanderie (1689 €) | |
| -abri local cantonnier (40 000 €) | |
| -boulodrome (6 480 €) | |
| -chaudière ancienne cure (13 000 €) | |
| -parquet ancienne cure (3 184,73 €) | |
| -aménagement commerce | 100 000 € |
| -installation sportive/skate parc | 40 000 € |

| | |
|---|-----------|
| -voirie | 36 000 € |
| -travaux colas (6240 €) | |
| -radar pédagogiques (7730,40 €) | |
| -panneau d'information (22 000 €) | |
| -défense incendie | 3 400 € |
| -outillage technique | 4 000 € |
| -informatique | 4 000 € |
| -mobilier | 3 000 € |
| | |
| -extension salle des fêtes | 554 500 € |
| -voirie | 593 111 € |
| -Eaux pluviales Moussy (143 111 €) | |
| -Contournement chef lieu (450 000 €) | |
| -entretien éclairage public | 72 368 € |
| -aménagement voirie Madeleine | 180 000 € |
| -aménagement voirie Moussy (1 ^{ère} tranche) | |

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

I-APPROUVE le budget général 2017 tel que présenté ci-dessus ;

II-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

9. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ZAC 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
I-APPROUVE le compte de gestion du budget ZAC élaboré par le Trésorier Principal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;

10. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ZAC 2017

M. Michel ROUX, maire adjoint, présente à l'assemblée les comptes de l'exercice 2016 et commente les résultats ci-après du budget ZAC de la commune :

Section de fonctionnement :

| | |
|-----------------|--------------|
| Dépenses 2016 | -56 529,49 € |
| Recettes 2016 | 56 529,49 € |
| Résultat 2016 | 0 € |
| Résultat 2015 | 0 € |
| Résultat cumulé | 0 € |

Section d'investissement :

| | |
|-----------------|---------------|
| Dépenses 2016 : | -41 562,49 € |
| Recettes 2016 | 14 967,00 € |
| Résultat 2016 | -26 595,49 € |
| Déficit 2015 | -197 495,91 € |
| Résultat cumulé | -224 091,40 € |

Résultat global de clôture -224 091,40 €

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
I-APPROUVE le compte administratif du budget ZAC 2016 tel que présenté ci-avant ;
II-CONSTATE les identités de valeur avec le compte de gestion ;

11. APPROBATION DU BUDGET ZAC 2017

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif du budget ZAC 2017 de la commune qui s'équilibre comme suit :

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 4 592 459,02 € | Dépenses | 2 408 275,21 € |

| | | | |
|----------|----------------|----------|----------------|
| Recettes | 4 592 459,02 € | Recettes | 2 408 275,21 € |
|----------|----------------|----------|----------------|

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

I-APPROUVE le budget ZAC 2017 tel que présenté ci-dessus ;

II-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Monsieur le Maire remercie les services pour le travail effectué et souligne le ratio fonctionnement/investissement très avantageux pour la commune.

Mme REMENANT interroge sur la définition de la taxe sur le foncier non bâti. Cette taxe frappe tous les terrains non bâtis de quelques natures que ce soit.

Mme JUNG interroge sur l'avenir de la taxe d'habitation suite aux déclarations de candidats à la présidentielle.

12. SUBVENTIONS 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission CCAS a étudié les différents dossiers de demande de subvention présentés par les associations pour l'année 2017.

Les membres de ladite Commission proposent d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

| Tiers | Compte | Subvention 2017 |
|---|--------|-----------------|
| ADMR | 6574 | 1 400 € |
| ASSOC DE L'OMBRE A LA LUMIERE | 6574 | 70 € |
| ASSOC DONNEURS DE SANG | 6574 | 80 € |
| ASSOC FAMILLE DES TRAUMATISES CRANIENS | 6574 | 50 € |
| BANQUE ALIMENTAIRE 74 | 6574 | 100 € |
| BIBLIOTHEQUES SONORES D'ANNEMASSE | 6574 | 50 € |
| CANTINE SCOLAIRE | 6574 | 7 954 € |
| CROIX ROUGE | 6574 | 50 € |
| DOJO PAYS ROCHOIS | 6574 | 100 € |
| MUSIQUE PERS-JUSSY | 6574 | 300 € |
| MUSIQUE PETIT-BORNAND | 6574 | 200 € |
| HANDISPORT | 6574 | 70 € |
| LIRE A CORNIER | 6574 | 1 000 € |
| ASSOC MJC LA ROCHE SUR FORON | 6574 | 1 802 € |
| PLAISIR DE LIRE DU FAUCIGNY | 6574 | 50 € |
| SECOURS EN MONTAGNE | 6574 | 100 € |
| SERVICE A DOMICILE | 6574 | 600 € |
| MUTAME | 6574 | 117 € |
| BASKET PAYS ROCHOIS | 6574 | 100 € |

| | | |
|--------------------------|--------|----------|
| SOUVENIR FRANCAIS | 6574 | 100 € |
| MFR LE BELVEDERE | 6574 | 50 € |
| PREVENTION ROUTIERE | 6574 | 100 € |
| PROJET MEMORIAL DE MELAN | 6574 | 200 € |
| MFR LES 5 CHEMINS | 6574 | 100 € |
| CAISSE DES ECOLES | 657361 | 500 € |
| TOTAL | | 15 243 € |

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
I-DECIDER D'ATTRIBUER les subventions telles que proposées par la Commission CCAS ;
II-CONSTATE que les crédits nécessaires à la dépenses sont inscrits au budget primitif 2017 ;

13. INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 30 avril 2014 déterminant le montant des indemnités de fonctions du maire et des adjoints à partir de l'indice 1015 de la grille indiciaire de la fonction publique. Il indique que le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 a modifié l'indice terminal qui passe de 1015 à 1022. Afin de prendre en compte cette évolution de l'indice et en prévision d'une augmentation de celui-ci en 2018, il convient de prendre une nouvelle délibération visant uniquement l'indice terminal de la fonction publique.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
I-ABROGE la délibération n°18/2014 du 30 avril 2014 ;
II-DÉCIDE de fixer le montant des indemnités de fonctions du maire à 43% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
III-DÉCIDE de fixer le montant des indemnités de fonctions des adjoints à 16,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

14. RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT

Monsieur le maire expose le projet de recrutement d'une intervenante pour animer les temps d'activités périscolaires (TAP) de l'école élémentaire. Cette activité pourrait être assurée par une enseignante, fonctionnaire de l'Éducation nationale, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activité qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisée par son employeur principal.

Pour la rémunération une réglementation spécifique, fixée par le décret n°66-787 du 14 octobre 1966 et la note de service du Ministère de l'Éducation nationale du 26 juillet 2010, précise les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre, montant différents selon que l'activité relève de l'enseignement ou de la simple surveillance, et selon le grade détenue par les intéressés dans leur emploi principal.

La rémunération afférente à cette activité principale sera soumise aux seules cotisations suivantes : CSG, CRDS et le cas échéant, 1% solidarité et RAFP.

Mme DESTERNES précise qu'une enseignante de l'école élémentaire interviendra pour un atelier de musique et notamment sur le thème des percussions et du rythme.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
I-AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un fonctionnaire de l'Éducation nationale pour assurer des tâches d'animation pendant les TAP. Le temps nécessaire à cette activité est évalué à 4 heures par semaine.

II-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DIVERS

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours dans le village :

-SEMCODA : la construction de la paroi berlinoise s'avère difficile en raison de la présence de rochers et l'entreprise sollicite l'autorisation de réaliser un cloutage sous la voie publique.

Monsieur le Maire relate l'intervention d'un organisme suite à la coupe de bois réalisée derrière le bâtiment de M. PERGOUD, chemin des Corbattaz. Des informations complémentaires vont être sollicitées quant à la déclaration à réaliser. D'une manière générale il est important de rester attentif aux travaux et aménagements réalisés à proximité des cours d'eau.

Monsieur le Maire rend compte de l'avancement des travaux d'eaux pluviales à Moussy. La mairie prendra à sa charge le remplacement d'un réseau non répertorié.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des discussions en cours à la CCPR quant à la future prise en charge du coût du transport scolaire des enfants domiciliés à moins de 3 km de leur établissement scolaire. Le département ne finançant plus cette dépense celle-ci devra être assumée in fine par PROXIMITI, la CCPR et les usagers. Monsieur le Maire demande aux conseillers de prendre connaissance de la liste des enfants concernées par cette mesure à Cornier et de collecter les informations sur la réalité du transport de ces enfants. Il rappelle que les appels d'offres de transport scolaire sont réalisés sur le nombre d'inscrits au service, mais que tout au long de l'année il s'avère que le nombre d'utilisateurs est bien moins important, occasionnant une sous-utilisation des moyens de transports. Il précise enfin que ce nouveau dispositif entrera en vigueur en septembre 2017.

Monsieur le Maire fait un tour de table et donne la parole aux conseillers.

Mme DESTERNES alerte sur le défaut de synchronisation des feux placés au niveau du chantier de la ZAC, route du Chatelet.

M. CORCELLE rend compte de l'étude engagée sur les chemins ruraux dans le but de créer des liaisons piétonnes entre les hameaux (Moussy/Chef-Lieu/Madeleine). Il constate qu'il

manque quelques portions pour permettre la réalisation d'un maillage complet. Ces informations seront cartographiées et examinées en commission voirie. Monsieur le Maire rappelle qu'un inventaire des chemins ruraux avait été réalisé en 1997, et que l'entretien des chemins ruraux, appartenant au domaine privé de la commune, doit être réalisé par les riverains. M. CORCELLE va poursuivre l'étude de ces cheminements, rentrera en contact avec les propriétaires riverains dans le but d'intégrer ce schéma dans le PLU. Monsieur le Maire indique que l'ARC octroie des subventions pour la réalisation de cheminements doux.

M. CORCELLE évoque la situation du chemin de la Commanderie actuellement impacté par les travaux sur les réseaux humides. Il suggère de prendre l'occasion pour limiter la circulation sur cette portion de route. Plusieurs solutions sont évoquées, et seront étudiées avec la commission voirie.

Mme REMENANT remarque une amélioration notable de la situation de l'éclairage public suite à l'installation des nouveaux luminaires à la Madeleine.

Mme VIVIAND informe qu'une cérémonie de citoyenneté aura lieu le vendredi 31 mars 2017 à 19H30 où seront remises les cartes électorales aux jeunes majeurs de la commune.

Mme VIVIAND prévoit la réunion de la commission environnement pour notamment pour le fleurissement de la commune avec des plantes de massifs moins gourmandes en eau.

M. SELLIER revient sur la coupe de bois réalisé chemin des Corbattaz.

M. ROUX évoque l'accueil en 2017 sur le territoire de la CCPR de l'aire de grand passage des gens du voyage, dont la recherche du terrain d'assiette est en cours.

M. CONTAT rend compte de l'avancement des travaux d'éclairage public. Il relate l'essai réalisé de nuit sur le rond-point de Moussy. Mme CHAMPEL souhaite savoir s'il sera possible de couper l'éclairage par la suite. Cette option est envisageable et sera à débattre par la suite.

M. CONTAT informe de la réunion de la commission voirie pour la visite des routes le 14 avril 2017 à 17H30.

Prochaines manifestations :

- Le Printemps des poètes le 15 avril à 17H00 à la salle polyvalente ;
- exposition 3D à la bibliothèque du 31 mars au 13 mai 2017 ;
- chasse aux œufs le 17 avril à 10H00 au terrain de football ;
- promenade des anciens le 2 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres présents, indique que la prochaine réunion se déroulera le 10 mai 2017 et clôt la séance.